

Guide

pour la scolarisation réussie des enfants de moins de trois ans

Rentrée 2016

Préconisations pour l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de trois ans

Ce document a pour objectif d'accompagner le travail des directeurs et des enseignants des écoles du département de la Drôme qui accueillent et scolarisent des enfants de moins de trois ans.

Références

- Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (JORF n°0022 du 26 janvier 2013 page 1627 texte n°3)
- Circulaire n°2012-202 du 18 décembre 2012 relative à l'accueil en école maternelle et la scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Programme pour l'école maternelle, bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015
- Site du Ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid161/inscription.html>
- Ressources Eduscol : <http://bit.ly/1QBWa6T>

Préambule

L'intérêt de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est affirmé par le Ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la Loi de refondation de l'École.

Une révision de l'organisation des cycles inscrivant l'école maternelle dans un cycle unique, les nouveaux programmes et les rythmes scolaires constituent des évolutions et des leviers importants. La circulaire relative à l'accueil en école maternelle précise que cette première scolarisation des enfants de moins de trois ans est à développer particulièrement dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en éducation prioritaire.

Sous forme de fiches annexées thématiques, cet outil constitue une aide à la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Il s'adresse aux acteurs de la mise en œuvre de cette scolarisation, notamment les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et les équipes de circonscription, les directeurs d'école et les équipes enseignantes. Les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels et associatifs peuvent le partager dans le cadre d'une bonne et nécessaire collaboration. A titre indicatif, il précise les conditions matérielles et d'encadrement adaptés à une première expérience scolaire réussie. Les acteurs de l'école trouveront des éléments de réflexion pour répondre au mieux aux besoins des jeunes élèves, et des solutions ajustées à cette première scolarisation.

Le département de la Drôme poursuit son objectif d'augmenter le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans prioritairement dans les réseaux d'Éducation prioritaire (REP). Pour ce faire, il est essentiel de poursuivre et d'approfondir les partenariats de qualité avec les collectivités locales, les services de l'État et les organismes ou associations locales. Il est essentiel également de tisser le lien de coéducation entre l'école et les familles, usagers de l'école. Des relations de confiance permettront de construire ensemble les conditions de la réussite des élèves.

La scolarisation des jeunes enfants, dans le respect de leur individualité, engage l'ensemble des professionnels qui en ont la charge à réfléchir à l'aménagement des temps et des espaces ainsi qu'à leurs rôles respectifs, quelle que soit la situation initiale, afin que « *la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans soit une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées* ».

Modalités d'accueil décrites dans la circulaire de décembre 2012

- Un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants dont le projet doit être partagé avec la municipalité en raison des contraintes qu'il porte (ATSEM, aménagement de l'espace, matériel et jeux adaptés, rythmes spécifiques...).
- Un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux. Cette solution peut être efficace si elle correspond à un projet de l'ensemble de l'école maternelle. Elle présente l'avantage de la stimulation apportée par les pairs.
- Un accueil en milieu mixte associant services de petite enfance et école sur la base d'un projet co-élaboré par l'Éducation nationale et les collectivités territoriales.

Dans chacune des situations repérées ci-dessus, je vous invite à construire un projet éducatif qui engage toute l'équipe enseignante de l'école. L'équipe est mobilisée pour organiser le cadre (le temps dans l'école, la mise à disposition de locaux, les services des enseignants) afin de répondre aux besoins des tout-petits.

Un cadre simple est proposé en annexe pour l'élaboration d'un **projet d'accueil et de scolarisation** qui sera adjoint au Projet d'école. L'IEN chargé de l'enseignement préélémentaire et les membres du groupe départemental maternelle qu'il pilote, se tiennent à disposition pour apporter conseil et aide.

Convaincus de l'intérêt de cette première scolarisation qui offre quatre années d'école maternelle aux enfants les plus défavorisés, ce sont des ambitions qualitatives élevées que nous devons poursuivre. Cette augmentation du temps passé à l'école est un des facteurs décisifs de lutte contre les déterminismes sociaux pour la réussite scolaire de tous.

Viviane HENRY

Inspectrice d'académie

Directrice académique des services de l'Education nationale de la Drôme

TABLE DES MATIERES

Aménagement des espaces et de l'espace	6
A. Penser l'intégration de la classe dans l'aménagement de l'école.....	6
B. Penser l'aménagement de la classe.....	7
Le temps.....	8
A. L'accueil des TPS : un projet qui se construit dans le temps.....	8
B. Un accueil qui nécessite une souplesse dans l'aménagement de la journée.....	9
Coéducation - Accueil et place des parents.....	10
L'équipe pédagogique	11
Travail en partenariat : services « Petite enfance » et école	12
Equipement et matériel pédagogiques	13

Aménagement des espaces et de l'espace

Objectifs généraux :

- Proposer un cadre adapté, rassurant, sécurisé, stimulant.
- Répondre aux besoins physiologiques.
- Faire de la salle de classe un espace d'apprentissages.
- Utiliser au mieux les espaces disponibles.

L'aménagement de l'espace est une réponse parmi d'autres aux besoins spécifiques des tout-petits. Il mérite de faire l'objet d'une réflexion et d'une recherche minutieuse.

Cet aménagement est organisé pour :

- répondre aux besoins de l'enfant d'agir, de jouer et de découvrir le monde ;
- lui permettre de prendre des repères et ainsi d'acquérir une certaine autonomie ;
- le confronter à des expériences multiples et variées afin qu'il agisse et fournisse un effort d'adaptation ;
- lui donner la possibilité de s'approprier des endroits inconnus et ainsi lui permettre de modifier sa façon d'appréhender un lieu ;
- lui faire prendre conscience de son pouvoir d'agir et de son orientation dans l'espace.

Points de vigilance – Recommandations

A. Penser l'intégration de la classe dans l'aménagement de l'école

Les locaux et le cadre d'accueil des élèves ont une très grande importance. Au niveau de l'école, les équipes travaillent en lien avec les communes en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène. Les aménagements font l'objet d'échanges réguliers dans un objectif d'innovation, de remise en cause et d'une adaptation réelle aux besoins et possibilités des enfants.

- 1- Les locaux doivent être de préférence de plain-pied pour les tout-petits.
- 2- La salle de repos ou de sieste : si le projet prévoit que les enfants dorment à l'école, ils bénéficient d'un espace rassurant avec un lit chacun. Les doudous sont bien entendu acceptés.
- 3- La cour de récréation : il est nécessaire de réserver aux tout-petits un espace de jeux adaptés aux moins de 36 mois. Les sols souples sont plus indiqués. Les graviers et gravillons sont déconseillés. Les bacs à sable sont à fermer hermétiquement en dehors des moments d'utilisation. D'autre part, l'entretien et la désinfection régulière sont obligatoires. Veiller à ne pas placer d'environnement végétal dangereux (épines, plantes toxiques...).

Les horaires de récréation peuvent être décalés par rapport aux autres classes afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un espace plus tranquille.

Il peut être intéressant d'investir la cour en dehors des horaires de récréation afin d'explorer les espaces les moins fréquentés durant la récréation.

- 4- On peut conseiller d'aménager dans les espaces herbeux des jardins plus sauvages, avec des grandes herbes, des troncs, des végétaux, qui permettent d'offrir des parcours de déambulation et de découverte où il serait possible d'aller même après des pluies, avec des bottes.

B. Penser l'aménagement de la classe

- 1- La classe permet les déplacements et les déambulations, elle est dégagée de tout encombrement pour faciliter ces déplacements. Les enfants de moins de trois ans n'ont pas tous acquis l'équilibre et la coordination pour assurer leurs déplacements en toute sécurité.

Graduellement, elle accueillera un coin où il fait bon s'isoler puis des coins jeux à visée symbolique adaptés, offrant de multiples possibilités de découverte, de manipulation, d'imitation qui évolueront par la suite.

Le coin regroupement peut prendre des formes diverses (marquage au sol, tapis, coussins...). L'objectif de proposer un aménagement évolutif est à viser.

Des espaces dévolus à diverses activités (dessin, tables de manipulation, d'explorations sensorielles...) sont prévus afin d'offrir l'opportunité à l'enfant d'agir seul ou à plusieurs.

Le mobilier n'arrête pas le regard et laisse une perspective large à la vue des enfants.

Un point d'eau est à prévoir pour que les enfants puissent se désaltérer et se laver les mains en tant que de besoin. Il n'est nul besoin d'une collation instituée mais il est nécessaire que l'enfant puisse boire régulièrement.

- 2- La salle d'évolution, proche autant que faire se peut de la classe, est équipée de matériaux souples, adaptés (blocs mousse, ballons mousse...). Cet espace a vocation à offrir aux enfants de TPS des possibilités pour déambuler, grimper, rouler...

- 3- Les toilettes proches de la classe sont adaptées à la taille des TPS. Les parents font passer leur enfant aux toilettes avant d'entrer en classe. Ensuite les passages aux toilettes se feront individuellement à la demande pour prendre en compte le rythme d'acquisition de la propreté de chacun et pour satisfaire les besoins individuels. Un contrôle de propreté est à effectuer régulièrement pour prévenir les accidents.

La propreté n'est pas un préalable à la scolarisation des TPS, un espace de change est ainsi à prévoir avec vêtements de rechange, en préservant autant que possible l'intimité.

Le temps

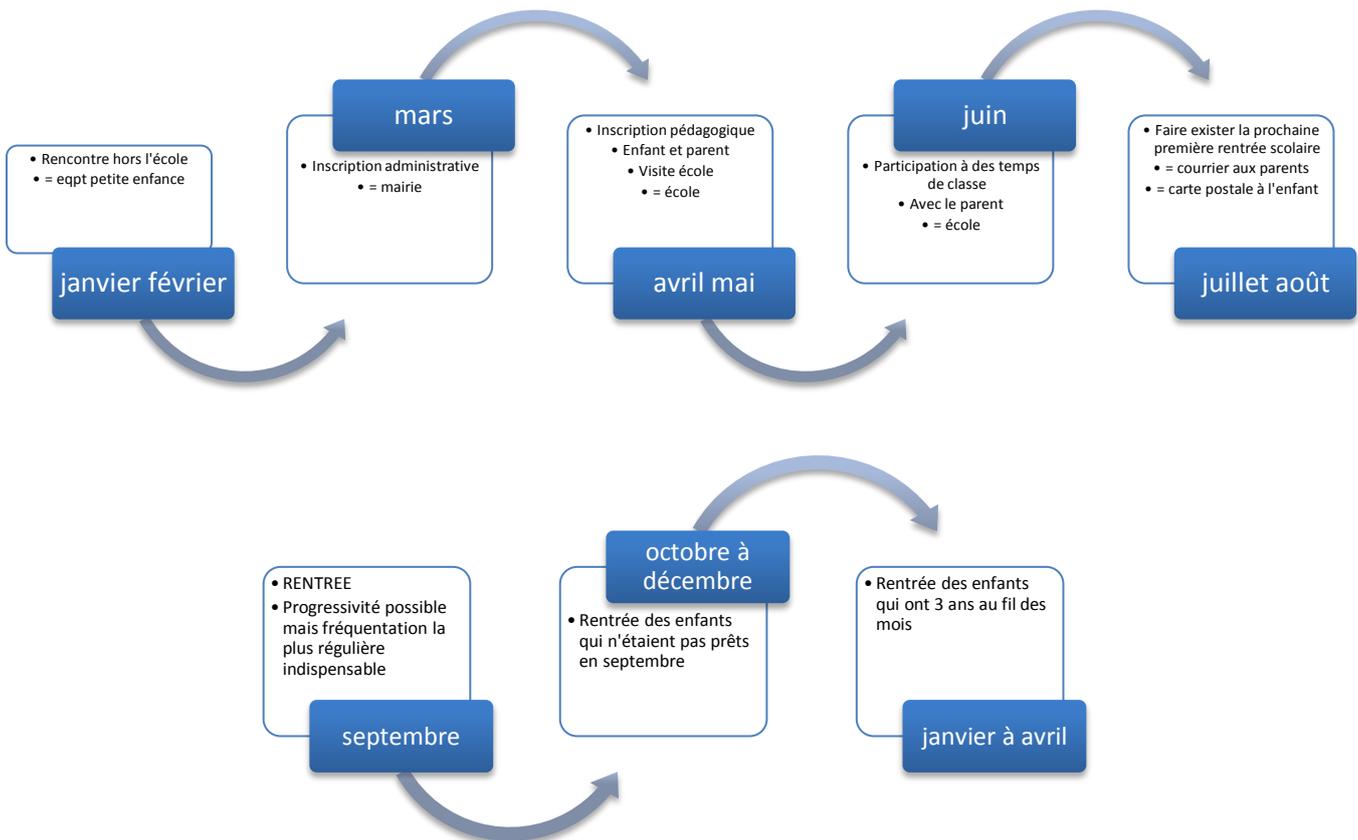
Objectifs généraux :

- Mettre les familles en confiance vis-à-vis de l'école.
- Accompagner le passage de parent d'un enfant à parent d'un élève.
- Veiller à la portée symbolique de la première rencontre avec l'école : l'entretien avec le directeur ou la directrice pour l'admission.
- Scolariser à temps plein.

Points de vigilance – Recommandations

A. L'accueil des TPS : un projet qui se construit dans le temps

1. Planifier la première scolarisation sur une année civile



- 1- Définir un protocole d'admission centré sur la connaissance de l'enfant et les attentes des parents.
- 2- Etre souple sur les horaires. L'arrivée à l'école peut être décalée, le matin comme l'après-midi.
- 3- Organiser la sieste dans le respect des besoins de sommeil diurne de l'enfant : immédiatement après le repas, sans transition, dans la pénombre, avec les bruits ambiants. Rouvrir l'école pour que les élèves qui font la sieste à la maison puissent bénéficier du pic de vigilance de l'après-midi pour acquérir des apprentissages.
- 4- Adapter les regroupements aux besoins de l'enfant, en les commençant en cours d'année scolaire, pas nécessairement dès septembre, en petits regroupements, pas nécessairement en classe entière.

A éviter

- Une rentrée trop échelonnée qui fait que l'enfant vient à l'école une première fois et n'y vient plus pendant plusieurs jours.
- Stopper la scolarisation en septembre pour la reprendre plus tard. Préférer différer et reporter la rentrée si l'enfant n'est pas prêt.
- Des regroupements en grand groupe, trop longs.

B. Un accueil qui nécessite une souplesse dans l'aménagement de la journée

La journée :

Dans la journée, au cours des différentes activités (jeux, explorations, narration d'histoires...), afin d'atténuer les angoisses de l'enfant, l'enseignant peut lui permettre de reparler de ses parents ou de placer des photos des membres de sa famille auprès de lui ou dans un endroit qui lui est accessible. Ainsi, pour l'enfant, les parents continuent d'exister jusqu'à leurs retrouvailles.

L'accueil :

C'est en premier lieu un enseignant qui va au-devant de l'enfant (et de ses parents) pour le recevoir, le saluer, interagir avec lui de manière personnalisée et privilégiée, lui offrir une écoute, lui témoigner de la bienveillance, lui accorder de l'attention, lui reconnaître de l'importance et le rassurer dans ce moment délicat de la séparation d'avec les siens.

L'accueil de l'enfant et de sa famille dure de 20 à 30 minutes. Différentes activités libres peuvent être proposées (lecture, jeux de construction, jeux d'imitation, jeux d'exploration sensorielle ou de manipulation, jeux d'assemblage...). L'enseignant profite de ce temps pour observer les enfants : comportements, facultés d'adaptation, interactions entre les pairs, interactions avec les adultes...

Accueillir signifie aussi admettre quelqu'un au sein d'un groupe, d'une « famille », d'une assemblée.

En entrant dans la salle de classe, l'enfant entre aussi dans un collectif où il doit trouver sa place et prendre toute sa place. Ce temps de transition entre deux univers de vie qui fonctionnent très différemment permet à l'enfant de trouver ses repères d'élève et de s'installer dans un nouveau statut social.

Le regroupement :

Les temps de regroupement sont multiples. Ils donnent le sentiment d'appartenance à un groupe. Ils permettent de ponctuer la demi-journée. Ils aident au repérage du temps scolaire. Ils permettent d'encadrer les activités. Ils aident à la formalisation et à la mise en mots des activités pour que celles-ci ne soient pas seulement des temps vécus mais aussi des temps anticipés et réfléchis en amont de leur mise en œuvre et analysés en aval. Ils donnent la possibilité de faire le point sur ce qui s'est passé durant la demi-journée car parler de ce qui se passe à l'école est essentiel tant en ce qui concerne la vie de la classe que les apprentissages. Ils sont l'occasion de se remémorer les événements vécus et de réfléchir à la manière d'en garder une trace afin de développer une mémoire collective du temps scolaire et de ce qui a été vécu dans le groupe.

5 à 6 minutes de regroupement paraissent raisonnables.

La séparation :

Afin que la séparation de l'enfant avec ses parents se passe en douceur, l'enseignant peut proposer aux parents de rester un temps en classe selon leur envie ou leur disponibilité pour partager un temps de jeu, d'exploration, de manipulation, de lecture... pour observer leur enfant. La participation d'un des parents à ce temps permet de se séparer après un moment très agréable.

Lors de la séparation, l'enfant peut instaurer un rituel qu'il va répéter chaque jour lui permettant d'installer ses repères.

L'objet transitionnel (doudou, photo de l'enfant avec ses parents...) peut aider l'enfant à supporter la séparation. L'enseignant veillera à ce que l'enfant puisse l'avoir à proximité tant que nécessaire. C'est l'enfant qui décidera de laisser ou non son objet transitionnel.

Les retrouvailles :

Lors des retrouvailles, l'énergie qu'a nécessitée le refoulement des peurs et des angoisses peut refaire surface d'un coup à la vue de ses parents. L'enfant peut ne plus se contrôler (courir dans tous les espaces de la classe, pleurer...). Dans ses moments, l'enfant ne sait plus qui le cadre. C'est la raison pour laquelle, ce temps est aussi important que l'accueil et nécessite des transmissions orales sur le déroulement de la demi-journée pour assurer la continuité entre les deux lieux de vie de l'enfant.

Coéducation - Accueil et place des parents

Objectifs généraux :

- Etablir une relation de confiance entre parents et école.
- Expliciter et clarifier les enjeux d'une première scolarisation et le rôle des parents dans la réussite de la scolarité de leur enfant.

Points de vigilance – Recommandations

- 1- Il convient de porter une attention particulière à la relation avec les parents en présentant et en expliquant le projet d'accueil et de scolarisation, et en échangeant régulièrement à propos de l'enfant.

Trois temps peuvent être proposés :

- . Un premier contact ou un courrier personnalisé.
 - . Une deuxième rencontre au sein de l'école active et pédagogique.
 - . Une troisième rencontre permettant la définition du protocole d'admission plutôt centré sur la connaissance de l'enfant et les attentes des parents.
- 2- Il est souhaitable d'offrir des espaces et des temps de rencontre aux parents : entre eux, avec l'école, incluant les partenaires de la petite enfance.
 - 3- Le projet doit prendre en compte les rythmes spécifiques de ces très jeunes élèves : souplesse des horaires d'entrée ou de sortie selon une organisation régulière convenue avec les parents ; temps de présence qui doit rester significatif.

A éviter

- Laisser les parents inactifs dans les accueils et dans les projets de rencontre avec l'école et ses partenaires.

L'équipe pédagogique

Objectifs généraux :

- Comprendre l'importance d'intégrer tous les adultes de l'école à l'organisation de l'accueil et de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- Présenter un calendrier indicatif des temps forts à gérer en équipe.
- Mettre en place un protocole d'admission (avec un livret d'accueil).
- Choisir une organisation pédagogique réfléchie en priorisant la qualité de l'accueil et de la scolarisation des TPS.

Points de vigilance – Recommandations

- 1- Le directeur est le pilote guidant la priorisation de la question de l'accueil et de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.
- 2- L'ensemble des adultes intervenant régulièrement sur l'école font partie de l'équipe pédagogique.
- 3- Le directeur d'école met à disposition une ATSEM à plein temps dans la mesure du possible sur la classe ou les groupes de TPS.
- 4- Le protocole d'admission s'anticipe pour permettre de créer des liens entre la famille, l'enfant et l'école avant la rentrée scolaire.
- 5- Le choix de la répartition pédagogique induit des conséquences qui ne doivent pas entraver les rythmes des TPS et respecter leur emploi du temps mûrement réfléchi en équipe.
- 6- La rentrée scolaire doit s'envisager comme une période transitoire (plus ou moins longue) pour créer et renforcer les liens de confiance et de coéducation entre la famille et l'école.
- 7- Les partenaires de l'école peuvent être associés à un projet d'accueil et de scolarisation individualisé pour l'enfant de moins de trois ans.

Travail en partenariat : services « Petite enfance » et école

Objectifs généraux :

- Etablir des liens avec les associations péri-éducatives existantes (cf annexe 1).
- Faire connaître aux écoles l'offre disponible.
- Travailler au niveau des REP avec les associations, les structures péri-éducatives du territoire dans un souci de cohérence et de complémentarité des apprentissages.
- Organiser et outiller les espaces de travail commun, dans le but de gagner en intelligibilité mutuelle sur la nature des problèmes à résoudre, et le rôle spécifique de chacun pour y parvenir.

Points de vigilance – Recommandations

1. La classe de toute petite section est le début d'un parcours qui est souvent dépendant de la réussite de cette première approche du milieu scolaire. Ce moment charnière peut être une occasion pour l'école de s'ouvrir à ses partenaires.
2. Le partenariat avec les structures privilégie la relation humaine, fondée sur les échanges de pratiques. Il amène à mieux se connaître et à comprendre les objectifs poursuivis par chaque partenaire institutionnel, dans le but commun de préserver l'équilibre et l'intérêt de l'enfant. La connaissance des spécificités de chaque structure (école, crèche, centre de loisirs...) permet de saisir les attentes de chacun.
3. La scolarisation des enfants avant trois ans se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance gérés principalement par les collectivités territoriales. Tous les enfants n'étant pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée, une concertation s'avère nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun. Un lieu d'accueil permettant des échanges entre les familles, l'école et les personnels des structures d'accueil peut s'avérer opportun pour que puissent être proposées des solutions adaptées, avec des possibilités de passage d'une structure à l'autre.
4. La rédaction des projets d'accueil et de scolarisation, à la lumière d'une analyse conjointe des besoins, gagnerait à être partagée avec les partenaires de la petite enfance du quartier.

Equipement et matériel pédagogiques

Objectifs généraux :

- Adapter les équipements et matériel aux besoins du petit enfant.
- Articuler les apports matériels avec l'aménagement de l'espace.
- Articuler les apports matériels avec l'organisation du temps.

Points de vigilance – Recommandations

De manière générale, le matériel proposé est adapté à la taille des enfants et homologué pour des enfants de moins de 36 mois. Il est évolutif et change tout au long de l'année scolaire, en fonction des apprentissages. Le choix du matériel de la classe est guidé à la fois par les ambitions pédagogiques et par la volonté de satisfaire les besoins des enfants.

- 1- Une attention particulière sera portée au besoin de sécurité affective :
 - des meubles bas favorisent la visibilité de et par les adultes ;
 - les doudous et autres objets transitionnels sont rangés individuellement ;
 - la photo des parents est accessible de manière autonome.
- 2- Les besoins de mouvement des jeunes enfants sont d'autant plus importants que leur psychomotricité est en plein développement. Des jeux de type porteurs, des ballons sont proposés en plusieurs exemplaires. En classe, les jeux sont disposés à hauteur d'enfant, au sol ou sur une table basse, selon les facilités de manipulation (il est plus aisé de jouer à plusieurs à des jeux de type garage ou ferme si les jouets sont sur une table). Des jeux combinables entre eux - que l'on peut empiler, cacher, transporter, changer de contenant - permettent à la fois de répondre aux besoins de mouvement et d'exploration des enfants. A cet effet, il peut être intéressant de proposer des contenants vides.
- 3- Pour développer leurs compétences relationnelles, notamment au travers de jeux symboliques, les jeunes enfants éprouvent le besoin de « faire pareil » avant d'interagir véritablement avec leurs pairs. Il leur est difficile de s'approprier l'action d'un tiers si le matériel n'est pas rigoureusement identique. Plusieurs lots d'objets de forme et de couleur identiques sont ainsi proposés. De même, les coins jeux qui remportent le plus de succès (par exemple, la dinette) sont multipliés afin de ne pas restreindre le nombre d'enfants y ayant accès.
- 4- Un coin « bibliothèque » dans lequel l'enfant peut trouver des albums de jeunesse et des imagiers, sous forme papier, audio ou numérique, contribue à nourrir son besoin de culture. Des coins « à thème » faisant écho aux apprentissages disciplinaires réalisés en classe sont mis à disposition pour permettre aux enfants d'accomplir les explorations nécessaires à leur développement.
- 5- Enfin, les jeunes enfants ont besoin de davantage de temps de repos et de repli : il convient donc de disposer d'un matériel de couchage sur lequel l'enfant retrouve ses affaires personnelles dans l'espace de sieste. Des espaces de repli dans la classe sont également les bienvenus et peuvent être rendus accueillants au moyen de coussins, doudous...

ANNEXE : Fiche projet « Scolarisation des enfants de moins de trois ans »

Date limite de retour :

Circonscription :	Commune :	
Ecole :	RNE :	Caractéristiques du territoire :
Nombre de classes :	Effectifs (hors TPS) :	Effectif prévisionnel TPS :

A. Présentation de l'école

Nom et prénom du directeur	
Nom et prénom de l'enseignant	
Nom et prénom de l'ATSEM affecté à temps plein dans la classe	

B. Partenariat avec la collectivité territoriale

Convention entre la Ville et l'Education nationale : oui non

Cahier des charges relatif aux missions des ATSEM : oui non

C. Conditions matérielles de la scolarisation des TPS

Les espaces de l'école (descriptif)	
Salle de classe	
Dortoir et espace de repos	
Toilettes	
Autres espaces	
Aménagements intérieurs (dont matériel spécifique)	Aménagements extérieurs (dont jeux spécifiques)

D. Modalités d'accueil

TPS + autre niveau : oui non

Effectifs autre niveau (à préciser)

Accueil en milieu mixte : oui non

Et, dans ce cas, précisez l'organisation retenue Education nationale –Services petite enfance :

E. Projet pédagogique et éducatif

Orientations du projet d'école :

Projet spécifique pour l'accueil des enfants de moins de trois ans:

Dispositif de rentrée	
Aménagement des rythmes	
Actions pédagogiques spécifiques	
Coéducation	

Modalités de régulation, de bilan et d'évaluation du dispositif :

Avis du conseil d'école	Avis de l'IEN	Avis du Directeur académique